



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

SERVICE SPORT/CISPD
DIRECTION DE L'ENFANCE JEUNESSE,
DE LA SANTÉ ET DU SPORT

Affaire suivie par : SEYRAL Florent

N°D26-CISPD-056

OBJET : ORGANISATION DES CHANTIERS JEUNES SUR LE TERRITOIRE DE FUMEL VALLÉE DU LOT

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG du 05 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2026A29CISPD en date du 04 mars 2026, par laquelle le Conseil Communautaire a validé les actions du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Fumel Vallée du Lot ;

Vu le projet éducatif mis en place pour organiser les chantiers jeunes sur le territoire ;

Vu qu'il est prévu dans le projet éducatif des chantiers jeunes, de valoriser la démarche citoyenne de l'engagement par le biais d'une bourse de loisirs de 80 € / jeune ;

Considérant qu'il est nécessaire de valider le fonctionnement des chantiers jeunes ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot,
décide,**

1°) – D'approuver le fonctionnement des chantiers jeunes sur le territoire ;

2°) – De signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;

3°) – De verser la bourse de loisirs à chaque jeune ayant tenu son engagement aux dates suivantes :

- 10 et 17 avril 2026,
- 10, 17, 24 et 31 juillet 2026,
- 23 octobre 2026 ;

4°) – Atteste que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget.

AR Prefecture

047-200068930-20260307-D26_CISPD_056-AR
Reçu le 09/03/2026
Publié le 09/03/2026

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 07/03/2026



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 09 mars 2026
Reçu en Sous-Préfecture le : 09 mars 2026
Publié ou Notifié le : 09 mars 2026

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com